

Gouvernement du Québec

Décret 1224-96, 25 septembre 1996

Loi sur les normes du travail
(L.R.Q., c. N-1.1)

Normes du travail

— Modifications

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement sur les normes du travail

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3^o de l'article 89 de la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N-1.1), le gouvernement peut, par règlement, fixer des normes portant sur le montant maximum qui peut être exigé d'un salarié pour la chambre et la pension;

ATTENDU QU'en vertu du décret 873-81 du 11 mars 1981, le gouvernement a édicté le Règlement sur les normes du travail (R.R.Q., 1981, c. N-1.1, r.3);

ATTENDU QUE, conformément aux articles 33 et 92 de la Loi sur les normes du travail et aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), un projet de règlement modifiant le Règlement sur les normes du travail a été publié à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 17 juillet 1996 avec avis qu'il pourrait être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de cette publication;

ATTENDU QU'aucun commentaire sur ce projet de règlement n'a été reçu avant l'expiration de ce délai;

ATTENDU QU'il y a lieu d'édicter ce règlement sans modification;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail:

QUE le Règlement modifiant le Règlement sur les normes du travail, annexé au présent décret, soit édicté.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

Règlement modifiant le Règlement sur les normes du travail

Loi sur les normes du travail
(L.R.Q., c. N-1.1, a. 89, par. 3)

1. Le Règlement sur les normes du travail (R.R.Q., 1981, c. N-1.1, r.3), modifié par les règlements adoptés en vertu des décrets 1394-86 du 10 septembre 1986,

1340-87 du 26 août 1987, 1316-88 du 31 août 1988, 1468-89 du 6 septembre 1989, 1288-90 du 5 septembre 1990, 1201-91 du 28 août 1991, 1292-92 du 1^{er} septembre 1992, 1237-93 du 1^{er} septembre 1993, 1375-94 du 7 septembre 1994, 1209-95 du 6 septembre 1995 et 1150-96 du 11 septembre 1996, est de nouveau modifié, à l'article 6, par le remplacement:

1^o dans le paragraphe 1^o, du montant « 1,25 \$ » par le montant « 1,50 \$ »;

2^o dans le paragraphe 1^o, du montant « 16,78 \$ » par le montant « 20,00 \$ »;

3^o dans le paragraphe 2^o, du montant « 16,78 \$ » par le montant « 20,00 \$ »;

4^o dans le paragraphe 3^o, du montant « 33,56 \$ » par le montant « 40,00 \$ ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} novembre 1996.

26375

A.M., 1996

Arrêté numéro 1 du ministre des Finances, en date du 1^{er} octobre 1996

Loi sur l'administration financière
(L.R.Q., c. A-6)

CONCERNANT les formulaires relatifs au système d'inscription en compte

VU l'article 69.06 de la Loi sur l'administration financière édictant que les informations requises des adhérents au système d'inscription en compte sont déterminées par le ministre dans les formulaires qu'il prescrit;

VU le Règlement sur les produits d'épargne édicté conformément à l'article 69.04 de la Loi sur l'administration financière;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances prescrit les formulaires annexés au présent arrêté et fixe leur entrée en vigueur au jour de leur publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 1^{er} octobre 1996

Le ministre des Finances,
BERNARD LANDRY

À détacher Blanche (Placements Québec) Rose (Agent vendeur) Verte (Acheteur)



Produits d'épargne du Québec

FORMULAIRE D'ADHÉSION
POUR UN
PARTICULIER

À qui s'adresse ce formulaire?

À l'individu qui, **en son nom propre**, demande l'adhésion à Placements Québec pour faire l'acquisition de produits d'épargne du Québec.

INSTRUCTIONS

Ce formulaire d'adhésion doit être accompagné d'un formulaire « TRANSACTION » dûment complété.

Section 1 : Inscrire les renseignements qui permettront de vous identifier en tant qu'adhérent et propriétaire unique de vos produits d'épargne du Québec.

Section 2 : Ces coordonnées bancaires serviront à faire le paiement de vos achats par virement de fonds. Elles serviront aussi à effectuer les versements d'intérêt, le cas échéant, ou encore les remboursements que vous pourriez demander. Il est important de joindre un **spécimen de chèque personnalisé** du compte indiqué, et d'y inscrire la mention « **Annulé** ». Si vous ne fournissez pas vos coordonnées bancaires, les paiements devront être faits par chèque.

Section 3 : L'adhérent doit signer ce formulaire.

**Pour toute information ou transaction,
appeler Placements Québec :
1 800 463-5229 ou (418) 521-5229 (Région de Québec)**

English version available on request.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PLACEMENTS QUÉBEC* gère les opérations relatives aux produits d'épargne émis par le gouvernement du Québec. PLACEMENTS QUÉBEC permet l'acquisition et le remboursement de ces produits d'épargne sur simple appel téléphonique.

Le système d'inscription en compte

Les produits d'épargne sont détenus pour un adhérent dans un système d'inscription en compte géré par PLACEMENTS QUÉBEC.

L'enregistrement dans le système, au registre des adhérents, des informations concernant l'adhérent fait preuve de la propriété, au nom de l'adhérent, des produits d'épargne inscrits en compte à son portefeuille de titres. PLACEMENTS QUÉBEC transmet à l'adhérent ou à la personne autorisée à agir en son nom un relevé indiquant l'état de son portefeuille de titres ou confirmant certaines opérations effectuées dans le système d'inscription en compte.

L'adhésion au système

L'adhésion au système est réservée aux personnes ou aux groupements de personnes domiciliés au Québec et s'effectue en complétant un formulaire d'adhésion à l'achat d'un premier produit d'épargne.

Le paiement par virement de fonds

Le paiement par virement de fonds requiert la production des coordonnées concernant un compte d'opérations détenu par l'adhérent ou la personne autorisée à agir en son nom dans une institution financière (les coordonnées bancaires). Un paiement est réputé fait à la date prévue aux instructions de virement de fonds données à l'institution financière. Au cas d'impossibilité de réaliser un paiement par virement de fonds, le paiement est alors fait par chèque.

Les opérations

Les opérations dans le système d'inscription en compte peuvent être faites par écrit, par téléphone ou par télécopieur, à l'exception de la modification des coordonnées bancaires et, s'il est permis, du transfert de propriété d'un titre, lesquels se font par écrit sur les formulaires appropriés fournis par PLACEMENTS QUÉBEC.

Correction des relevés

PLACEMENTS QUÉBEC doit être informé de toute erreur ou irrégularité constatée dans un relevé dans les 45 jours de la date de ce relevé.

Sécurité

L'adhérent qui désire effectuer une demande d'opération par téléphone doit s'identifier auprès de PLACEMENTS QUÉBEC au moyen des informations personnelles qui apparaissent à sa fiche d'adhérent.

Les conversations téléphoniques relatives aux demandes d'opérations sont enregistrées et conservées par PLACEMENTS QUÉBEC. L'enregistrement fait preuve de l'opération.

* L'appellation « PLACEMENTS QUÉBEC » est une marque officielle détenue par le gouvernement du Québec.

À détacher Blanche (Placements Québec) Rose (Agent vendeur) Verte (Acheteur)

**PLACEMENTS
QUÉBEC**333 Grande Allée est
Québec (QC) G1R 5W3
(418) 521-5229 ou 1 800 463-5229

Produits d'épargne du Québec

**Formulaire d'adhésion pour un
PARTICULIER**

Ce formulaire d'adhésion doit être accompagné d'un formulaire «TRANSACTION» dûment complété.

1. IDENTIFICATION DE L'ADHÉRENT (S.V.P. en lettres moulées)

Nom _____
 Prénom _____
 Nom de fille et prénom de la mère de l'adhérent _____
 No. civique _____ Rue _____ Appartement _____
 Boîte postale _____ Ville _____ Province _____
 Code postal _____ Téléphone jour _____ Poste _____ Téléphone soir _____

Mme M.

Langue de correspondance

 Français Anglais

Date de naissance

AN _____ MS _____ JR _____

Numéro d'assurance sociale

AN _____ MS _____ JR _____La Loi de l'impôt sur le revenu
exige la déclaration du
numéro d'assurance sociale**2. COORDONNÉES BANCAIRES**

À moins d'instructions contraires, toute somme payable à l'adhérent peut être versée au compte désigné ci-dessous et toute somme payable par l'adhérent pour l'achat d'un produit d'épargne peut être tirée de ce compte. Par ma signature aux présentes, j'autorise Placements Québec à débiter ce même compte de toute somme qui pourrait m'être versée en trop.

_____ No. de l'institution financière de l'adhérent
 _____ No. de succ. _____ No. de l'inst. _____ No. de compte

Joindre un spécimen de chèque personnalisé et y inscrire la mention «Annulé».

3. SIGNATURE

Je demande, par les présentes, l'adhésion au système d'inscription en compte géré par Placements Québec. Cette demande, dès qu'elle est acceptée par Placements Québec, constitue une adhésion régie par les dispositions de la Loi sur l'administration financière et du Règlement sur les produits d'épargne édicté conformément à cette loi.

X _____
 Signature de l'adhérent Date

Les renseignements personnels qui sont fournis sur ce formulaire sont protégés en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q.c. A-2.1)

RÉSERVÉ À L'AGENT VENDEUR

 Transit Institution _____

 Téléphone Poste _____

 X _____
 Signature Date

RÉSERVÉ À PLACEMENTS QUÉBEC

 No. lot _____

 No. d'adhérent _____
 X _____
 Signature autorisée Date

BROCHURE LE SPÉCIMEN DE CHÈQUE K3

À détacher Blanche (Placements Québec) Jaune (Agent vendeur) Verte (Acheteur)



Produits d'épargne du Québec

FORMULAIRE D'ADHÉSION
POUR UN

TIERS

À qui s'adresse ce formulaire ?

À l'individu qui, **pour le bénéfice d'une autre personne**, demande l'adhésion à Placements Québec pour faire l'acquisition de produits d'épargne du Québec.

INSTRUCTIONS

Ce formulaire d'adhésion doit être accompagné d'un formulaire « TRANSACTION » dûment complété.

Section 1 : Inscrire les renseignements qui permettront d'identifier l'adhérent en tant que propriétaire unique de ses produits d'épargne du Québec.

Section 2 : – À compléter par la personne qui fait cette adhésion à titre de représentant de l'adhérent. Cette personne doit préciser son lien avec l'adhérent en cochant la case appropriée et, s'il y a lieu, joindre à ce formulaire l'acte ou le document lui permettant d'agir à ce titre. Si l'adhérent est une **personne mineure**, indiquer le numéro d'assurance sociale **de sa mère ou de son père** à l'endroit prévu.

– Si aucun des cas énumérés ne s'applique, utiliser le **« Formulaire d'adhésion pour un PARTICULIER »**.

Section 3 : Indiquer l'adresse à laquelle Placements Québec doit faire parvenir la correspondance relative aux produits détenus par l'adhérent.

Section 4 : Fournir les coordonnées bancaires du compte de l'adhérent ou de son représentant pour faire, par virement de fonds, le paiement de vos achats. Ces coordonnées serviront aussi à effectuer les versements d'intérêt, le cas échéant, ou les remboursements qui pourraient être demandés. Il est important de joindre un **spécimen de chèque personnalisé** du compte indiqué, et d'y inscrire la mention **« Annulé »**. Si vous ne fournissez pas ces coordonnées bancaires, les paiements devront être faits par chèque.

Section 5 : Le représentant identifié à la section 2 doit signer ce formulaire.

**Pour toute information ou transaction,
appeler Placements Québec :
1 800 463-5229 ou (418) 521-5229 (Région de Québec)**

English version available on request.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PLACEMENTS QUÉBEC* gère les opérations relatives aux produits d'épargne émis par le gouvernement du Québec. PLACEMENTS QUÉBEC permet l'acquisition et le remboursement de ces produits d'épargne sur simple appel téléphonique.

Le système d'inscription en compte

Les produits d'épargne sont détenus pour un adhérent dans un système d'inscription en compte géré par PLACEMENTS QUÉBEC.

L'enregistrement dans le système, au registre des adhérents, des informations concernant l'adhérent fait preuve de la propriété, au nom de l'adhérent, des produits d'épargne inscrits en compte à son portefeuille de titres. PLACEMENTS QUÉBEC transmet à l'adhérent ou à la personne autorisée à agir en son nom un relevé indiquant l'état de son portefeuille de titres ou confirmant certaines opérations effectuées dans le système d'inscription en compte.

L'adhésion au système

L'adhésion au système est réservée aux personnes ou aux groupements de personnes domiciliés au Québec et s'effectue en complétant un formulaire d'adhésion à l'achat d'un premier produit d'épargne.

Le paiement par virement de fonds

Le paiement par virement de fonds requiert la production des coordonnées concernant un compte d'opérations détenu par l'adhérent ou la personne autorisée à agir en son nom dans une institution financière (les coordonnées bancaires). Un paiement est réputé fait à la date prévue aux instructions de virement de fonds données à l'institution financière. Au cas d'impossibilité de réaliser un paiement par virement de fonds, le paiement est alors fait par chèque.

Les opérations

Les opérations dans le système d'inscription en compte peuvent être faites par écrit, par téléphone ou par télécopieur, à l'exception de la modification des coordonnées bancaires et, s'il est permis, du transfert de propriété d'un titre, lesquels se font par écrit sur les formulaires appropriés fournis par PLACEMENTS QUÉBEC.

Correction des relevés

PLACEMENTS QUÉBEC doit être informé de toute erreur ou irrégularité constatée dans un relevé dans les 45 jours de la date de ce relevé.

Sécurité

L'adhérent qui désire effectuer une demande d'opération par téléphone doit s'identifier auprès de PLACEMENTS QUÉBEC au moyen des informations personnelles qui apparaissent à sa fiche d'adhérent.

Les conversations téléphoniques relatives aux demandes d'opérations sont enregistrées et conservées par PLACEMENTS QUÉBEC. L'enregistrement fait preuve de l'opération.

* L'appellation « PLACEMENTS QUÉBEC » est une marque officielle détenue par le gouvernement du Québec.

À détacher Blanche (Placements Québec) Jaune (Agent vendeur) Verte (Acheteur)



**PLACEMENTS
QUÉBEC**

333 Grande Allée est
Québec (QC) G1R 5W3
(418) 521-5229 ou 1 800 463-5229

Produits d'épargne du Québec

**Formulaire d'adhésion pour un
TIERS**

Ce formulaire d'adhésion doit être accompagné d'un formulaire «TRANSACTION» dûment complété.

1. IDENTIFICATION DE L'ADHÉRENT (S.V.P. en lettres moulées)

Nom _____

Prénom _____

Nom de fille de la mère de l'adhérent _____

Téléphone jour _____ Poste _____ Téléphone soir _____

Mme M.

Langue de correspondance
 Français Anglais

Date de naissance
AN MS JR

Numéro d'assurance sociale _____

La Loi de l'impôt sur le revenu exige la déclaration du numéro d'assurance sociale

2. IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Cocher la case appropriée.
S'il y a lieu, l'acte ou le document vous autorisant à agir pour l'adhérent à titre de représentant (voir cases ci-dessous) doit être joint au présent formulaire.

Père ou mère d'un mineur Curateur ou tuteur Mandataire sur procuration ou sur mandat d'inaptitude

Nom _____

Prénom _____

Téléphone jour _____ Poste _____ Téléphone soir _____

Mme M.

Langue de correspondance
 Français Anglais

Numéro d'assurance sociale _____

La Loi de l'impôt sur le revenu exige la déclaration du numéro d'assurance sociale

3. ADRESSE DE CORRESPONDANCE

No. civique _____ Rue _____ Appartement _____

Boîte postale _____ Ville _____ Province _____ Code postal _____

4. COORDONNÉES BANCAIRES

À moins d'instructions contraires, toute somme payable à l'adhérent ou à son représentant peut être versée au compte désigné ci-dessous et toute somme payable par l'adhérent ou par son représentant pour l'achat d'un produit d'épargne peut être tirée de ce compte. Par sa signature aux présentes, l'adhérent ou son représentant autorise Placements Québec à débiter ce même compte de toute somme qui pourrait être versée en trop.

Nom de l'institution financière _____ No. de succ. _____ No. de l'inst. _____ No. de compte _____

Joindre un spécimen de chèque personnalisé, du compte de l'adhérent ou de son représentant, et y inscrire la mention «Annulé».

5. SIGNATURE

Je demande, par les présentes, l'adhésion au système d'inscription en compte géré par Placements Québec. Cette demande, dès qu'elle est acceptée par Placements Québec, constitue une adhésion régie par les dispositions de la Loi sur l'administration financière et du Règlement sur les produits d'épargne édicté conformément à cette loi.

X _____
Signature du représentant _____ Date _____

Les renseignements personnels qui sont fournis sur ce formulaire sont protégés en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. c. A-2.1)

RÉSERVÉ À L'AGENT VENDEUR

Transit _____ Institution _____ Signataire autorisé (en lettres moulées) _____

Téléphone _____ Poste _____ X _____
Signature _____ Date _____

RÉSERVÉ À PLACEMENTS QUÉBEC

No. lot _____ No. d'adhérent _____ X _____
Signature autorisée _____ Date _____

BROCHER LE SPÉCIMEN DE CHÈQUE ET

À détacher Blanche (Placements Québec) Jaune (Agent vendeur) Verte (Acheteur)



Produits d'épargne du Québec

FORMULAIRE D'ADHÉSION
A UN
REER

À qui s'adresse ce formulaire ?

À l'individu qui, **pour son propre bénéfice** ou **pour le bénéfice de son conjoint**, désire adhérer à Placements Québec et faire l'acquisition ou le transfert de produits d'épargne du Québec dans le cadre du Régime enregistré d'épargne-retraite du gouvernement du Québec.

INSTRUCTIONS

Ce formulaire d'adhésion doit être accompagné d'un formulaire « TRANSACTION » dûment complété.

Section 1 : Inscrire les renseignements qui permettront d'identifier l'adhérent en tant que propriétaire unique de ses produits d'épargne du Québec.

Section 2 : À remplir si la contribution au REER est faite par le conjoint de l'adhérent.

Section 3 : L'adhérent fournit ses coordonnées bancaires pour faire, par virement de fonds, ses contributions au régime. Ces coordonnées serviront aussi à effectuer les remboursements qu'il pourrait demander. Il est important de **joindre un spécimen de chèque personnalisé** portant la mention « **Annulé** ».

Si vous ne fournissez pas vos coordonnées bancaires, les paiements devront être faits par chèque.

Attention : Si c'est le conjoint de l'adhérent qui effectue la contribution, elle doit être faite au moyen d'un **chèque à l'ordre du Ministre des Finances**.

Section 4 : Compléter cette section si, dans l'éventualité de son décès, l'adhérent souhaite désigner une personne comme bénéficiaire de ce REER.

Section 5 : **L'adhérent** doit signer ce formulaire.

**Pour toute information ou transaction,
appeler Placements Québec :
1 800 463-5229 ou (418) 521-5229 (Région de Québec)**

English version available on request.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PLACEMENTS QUÉBEC* gère les opérations relatives aux produits d'épargne émis par le gouvernement du Québec. PLACEMENTS QUÉBEC permet l'acquisition et le remboursement de ces produits d'épargne sur simple appel téléphonique.

Le système d'inscription en compte

Les produits d'épargne sont détenus pour un adhérent dans un système d'inscription en compte géré par PLACEMENTS QUÉBEC.

L'enregistrement dans le système, au registre des adhérents, des informations concernant l'adhérent fait preuve de la propriété, au nom de l'adhérent, des produits d'épargne inscrits en compte à son portefeuille de titres. PLACEMENTS QUÉBEC transmet à l'adhérent ou à la personne autorisée à agir en son nom un relevé indiquant l'état de son portefeuille de titres ou confirmant certaines opérations effectuées dans le système d'inscription en compte.

L'adhésion au système

L'adhésion au système est réservée aux personnes ou aux groupements de personnes domiciliés au Québec et s'effectue en complétant un formulaire d'adhésion à l'achat d'un premier produit d'épargne.

Le paiement par virement de fonds

Le paiement par virement de fonds requiert la production des coordonnées concernant un compte d'opérations détenu par l'adhérent ou la personne autorisée à agir en son nom dans une institution financière (les coordonnées bancaires). Un paiement est réputé fait à la date prévue aux instructions de virement de fonds données à l'institution financière. Au cas d'impossibilité de réaliser un paiement par virement de fonds, le paiement est alors fait par chèque.

Les opérations

Les opérations dans le système d'inscription en compte peuvent être faites par écrit, par téléphone ou par télécopieur, à l'exception de la modification des coordonnées bancaires et, s'il est permis, du transfert de propriété d'un titre, lesquels se font par écrit sur les formulaires appropriés fournis par PLACEMENTS QUÉBEC.

Correction des relevés

PLACEMENTS QUÉBEC doit être informé de toute erreur ou irrégularité constatée dans un relevé dans les 45 jours de la date de ce relevé.

Sécurité

L'adhérent qui désire effectuer une demande d'opération par téléphone doit s'identifier auprès de PLACEMENTS QUÉBEC au moyen des informations personnelles qui apparaissent à sa fiche d'adhérent.

Les conversations téléphoniques relatives aux demandes d'opérations sont enregistrées et conservées par PLACEMENTS QUÉBEC. L'enregistrement fait preuve de l'opération.

* L'appellation « PLACEMENTS QUÉBEC » est une marque officielle détenue par le gouvernement du Québec.

À détacher Blanche (Placements Québec) Jaune (Agent vendeur) Verte (Acheteur)



**PLACEMENTS
QUÉBEC**

333 Grande Allée est
Québec (QC) G1R 5W3
(418) 521-5229 ou 1 800 463-5229

Produits d'épargne du Québec

Formulaire d'adhésion à un
**RÉGIME ENREGISTRÉ
D'ÉPARGNE-RETRAITE**

Ce formulaire d'adhésion doit être accompagné d'un formulaire «TRANSACTION» dûment complété.

1. IDENTIFICATION DE L'ADHÉRENT / RENTIER (S.V.P. en lettres moulées)

Nom _____
 Prénom _____
 Nom de fille de la mère de l'adhérent _____
 No. civique Rue Appartement _____
 Boîte postale Ville Province _____
 Code postal Téléphone jour Poste Téléphone soir _____

Mme M.
 Langue de correspondance
 Français Anglais
 Date de naissance
 AN MS JR _____
 Numéro d'assurance sociale

 La Loi de l'impôt sur le revenu exige la déclaration du numéro d'assurance sociale

2. IDENTIFICATION DU CONJOINT (À compléter si la contribution est effectuée par le conjoint de l'adhérent)

Nom _____
 Prénom _____
 Même adresse que l'adhérent, ou:
 No. civique Rue Appartement _____
 Boîte postale Ville Province _____
 Code postal Téléphone jour Poste Téléphone soir _____

Mme M.
 Langue de correspondance
 Français Anglais
 Date de naissance
 AN MS JR _____
 Numéro d'assurance sociale

 La Loi de l'impôt sur le revenu exige la déclaration du numéro d'assurance sociale

3. COORDONNÉES BANCAIRES DE L'ADHÉRENT / RENTIER

À moins d'instructions contraires, toute somme payable à l'adhérent peut être versée au compte désigné ci-dessous et toute somme payable par l'adhérent pour l'achat d'un produit d'épargne peut être prélevée de ce même compte. Par ma signature aux présentes, j'autorise Placements Québec à débiter ce même compte de toute somme qui pourrait m'être versée en trop.

_____ No. de succ. _____ No. de l'inst. _____ No. de compte _____
 Nom de l'institution financière de l'adhérent

Joindre un spécimen de chèque personnalisé portant la mention «Annulé»

4. DÉSIGNATION D'UN BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE DÉCÈS (révocable en tout temps)

Nom _____ Prénom _____ Lien de parenté avec le rentier _____

5. DÉCLARATION ET SIGNATURE

DÉSTINATAIRE: Trust Général du Canada — Je demande, par les présentes, l'adhésion au système d'inscription en compte géré par Placements Québec. Cette demande, dès qu'elle est acceptée par Placements Québec, constitue une adhésion régie par les dispositions de la Loi sur l'administration financière et du Règlement sur les produits d'épargne édicté conformément à cette loi. — Je demande également l'adhésion au Régime enregistré d'épargne-retraite des produits d'épargne du Québec (le «Régime») enregistré aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur les impôts (Québec), et je requiers de Trust Général du Canada, fiduciaire et émetteur du régime, d'enregistrer mon adhésion et ma contribution à ce Régime en conformité avec ces lois. J'ai pris connaissance de la déclaration de fiducie apparaissant au verso et je conviens de m'y conformer.

X _____
 Signature de l'adhérent Date

Les renseignements personnels qui sont fournis sur ce formulaire sont protégés en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. c. A-2.1)

RÉSERVÉ À L'AGENT VENDEUR

Transit Institution _____
 Téléphone Poste _____
 X _____
 Signature autorisé (en lettres moulées) Signature Date

RÉSERVÉ AU FIDUCIAIRE

Cette demande est acceptée à titre de régime épargne-retraite portant le numéro indiqué ci-dessous par Placements Québec en tant que mandataire du Fiduciaire.
 X _____
 Signature autorisée Signature Date

RÉSERVÉ À PLACEMENTS QUÉBEC

_____ X _____
 No. lot No. de compte REER Signature autorisée Signature Date

SPOUVER LE SPÉCIMEN DE CHÈQUE CI

DÉCLARATION DE FIDUCIE

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA (le « Fiduciaire »), société de fiducie légalement constituée en vertu des lois du Québec, déclare par les présentes qu'elle accepte d'agir à titre de fiduciaire du Régime d'épargne-retraite des produits d'épargne du Québec (le « Régime ») dont les modalités et conditions sont les suivantes :

Le Régime est conforme aux exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la *Loi sur les impôts* (ci-après appelées « les Lois de l'impôt sur le revenu ») pour son enregistrement auprès desdits gouvernements.

Aux fins des présentes, le ministère des Finances du Québec, ci-après appelé « Placements Québec », agit à titre de mandataire du Fiduciaire.

Aux fins des présentes, « Produits d'épargne » signifie toute obligation ou autre valeur émise par le gouvernement du Québec dans le cadre d'un système d'inscription en compte géré par Placements Québec (le « Système »).

1. ADHÉRENT ET RENTIER Aux fins du présent Régime :

a) la personne qui demande l'ouverture du Régime en remplissant les formulaires d'adhésion et de transaction que lui fournit Placements Québec à cette fin est nommée « l'Adhérent » ; et

b) la personne pour qui un revenu de retraite doit être constitué aux termes du Régime est nommée le « Rentier » au sens du paragraphe 146 (1), de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »).

2. CONJOINT La contribution au présent Régime peut être faite par le conjoint du Rentier. Le conjoint ainsi désigné doit être un conjoint au sens de l'article 252 (4) de la Loi.

3. FIDUCIAIRE Le Fiduciaire ou tout successeur du Fiduciaire a la responsabilité d'administrer le Régime et de le faire enregistrer auprès des gouvernements du Canada et de la province de Québec.

4. DATE D'EFFET Le Régime est établi et prend effet dès son enregistrement suivant l'article 3 ci-dessus.

5. ADMISSIBILITÉ La déclaration du Rentier, sur le formulaire d'adhésion, de sa date de naissance est réputée être une attestation de sa part et un engagement à fournir toute autre preuve d'âge qui pourrait être nécessaire pour l'administration du Régime.

6. CONTRIBUTIONS Les contributions du Rentier ou de son conjoint peuvent être faites sous la forme d'obligations d'épargne du Québec ou sous la forme d'autres Produits d'épargne émis par le gouvernement du Québec et déclarés admissibles par le Fiduciaire après avoir obtenu l'approbation préalable du gouvernement du Québec (les « Placements autorisés »). Ces Placements autorisés seront détenus par le Fiduciaire, pour le compte du Rentier, jusqu'à l'échéance du Régime. Ces Placements autorisés seront obligatoirement inscrits au Système par le Fiduciaire dans le compte d'épargne-retraite ouvert au nom du Rentier.

Aucune contribution ne peut être versée par un Rentier ou son conjoint après l'échéance du Régime.

7. ACTIFS DU RÉGIME Toutes les contributions versées au Régime ainsi que tout revenu d'intérêt et autre gain de quelque nature que ce soit, générés ou réalisés par le Régime, détenus dans le Régime par le Fiduciaire et inscrits au Système, sont affectés à la constitution d'un revenu de retraite pour le Rentier.

8. RÉINVESTISSEMENT À défaut d'instructions du Rentier, le montant réalisé à l'échéance d'un Placement autorisé, de même que tout montant d'intérêt payable avant l'échéance sur un Placement autorisé, est réinvesti dans un titre de même nature alors disponible ou dans un autre Placement autorisé si un tel titre ne peut être acquis.

9. RÉGISTRE Placements Québec maintient un Registre et inscrit le solde cumulatif des contributions des revenus et des actifs détenus par le Fiduciaire pour le compte du Rentier.

10. LIMITE DE RESPONSABILITÉ Le Fiduciaire ne sera responsable, à moins de négligence grossière de sa part, d'aucun acte ou omission, ni d'aucune perte ou dépréciation de la valeur des Placements autorisés.

11. VÉRIFICATION DES CONTRIBUTIONS Il incombe au Rentier ou à son conjoint, selon le cas, de s'assurer que le montant de ses contributions n'excède pas le maximum permis par les Lois de l'impôt sur le revenu.

Sans limiter la généralité du paragraphe précédent et nonobstant toute autre disposition des présentes au contraire, le Fiduciaire ne sera pas tenu de vérifier le montant total des cotisations effectuées par le Rentier ou son conjoint dans le Régime au cours d'une année d'imposition, et seul le Rentier ou son conjoint sera responsable des conséquences fiscales inhérentes aux cotisations excédentaires ou qui résulteraient de la liquidation d'une partie ou de la totalité des actifs du Régime, ou encore de toute perte résultant de la vente ou d'une quelconque forme de cession de tout actif formant une partie du Régime, y compris toute pénalité exigée lors du remboursement par anticipation.

12. REÇUS POUR FINS D'IMPÔT Le Fiduciaire fera parvenir au Rentier ou à son conjoint, selon le cas, au plus tard le 31 mars de chaque année, un reçu que le Rentier ou son conjoint, selon le cas, devra joindre à sa déclaration d'impôt sur le revenu pour justifier la déduction réclamée.

13. VERSEMENT EN RÉDUCTION DE L'IMPÔT SELON LA PARTIE X.1 Le Fiduciaire, sur demande écrite du Rentier ou du conjoint, remboursera à l'auteur de la demande, un montant en vue de réduire l'impôt selon la partie x.1 de la Loi. Avant l'échéance du Régime, aucune autre prestation qu'un versement au Rentier ou un remboursement de primes ne sera versée au Rentier.

14. REVENU DE RETRAITE DU RENTIER Le revenu de retraite payable aux termes du Régime (le « Revenu de retraite ») est payable au Rentier. À la Date d'échéance, le Fiduciaire dispose en totalité des actifs du Régime et, à même le produit de cette disposition, s'engage à verser au Rentier une Rente de retraite à terme fixe conforme aux Lois de l'impôt sur le revenu et choisie par le Rentier parmi les types de rentes offertes par le Fiduciaire.

Nonobstant ce qui précède, le Rentier peut choisir de toucher le Revenu de retraite selon toute formule qu'autorise la Loi, sous réserve cependant de ce qui suit :

a) À moins que le Rentier ne choisisse une autre formule, le Revenu de retraite est payable par mensualités égales la vie durant du Rentier et, par la suite, à son conjoint la vie durant de ce dernier. La durée pour laquelle le paiement du Revenu de retraite est garanti, commence à la Date d'échéance et correspond à un nombre égal à 90 moins l'âge, en années entières, du Rentier à la Date d'échéance ;

b) Le Revenu de retraite est versé en versements égaux payables annuellement ou à des périodes plus fréquentes et, en cas de conversion partielle, sous forme de versements égaux à effectuer périodiquement à intervalles ne dépassant pas un an ;

c) Si le Rentier choisit de toucher le Revenu de retraite selon une formule qui en prévoit le maintien après son décès, le montant annuel total du Revenu de retraite qui pourrait être payable pour une année civile suivant son décès ne peut excéder le montant annuel total qui était payable pour toute année civile avant son décès ;

d) Le Revenu de retraite ne peut faire l'objet d'une cession totale ni partielle, et toute rente dont le Revenu de retraite devient payable à une personne autre que le Rentier ou à son conjoint doit être liquidée.

15. DATE D'ÉCHÉANCE Le Revenu de retraite est payable au Rentier à compter du jour de l'échéance du Régime (la « Date d'échéance »). Le Régime échoit le jour que précède le Rentier, lequel ne doit pas être au-delà du dernier jour ouvrable de l'année civile où il a atteint 69 ans. Le Rentier doit préciser par écrit la Date d'échéance sur le formulaire qu'exige le Fiduciaire pour les fins du Régime et le Fiduciaire doit la recevoir au moins 60 jours avant la Date d'échéance précisée. Si le Fiduciaire n'a pas reçu ce choix de la part du Rentier le premier jour de novembre de l'année civile ou le Rentier atteint ou atteindra 69 ans, la Date d'échéance sera réputée être le premier jour de décembre de l'année en cause. À cette date, le Fiduciaire effectue un transfert des biens détenus dans le Régime à un fonds de revenu de retraite, au nom du Rentier, et donne un avis de ce transfert au Rentier.

16. TRANSFERT AUTOMATIQUE À LA DATE D'ÉCHÉANCE Si, à la fin de l'année où le Rentier atteint 69 ans, il n'a pas donné d'instructions écrites au Fiduciaire, sur la forme que prendra son Revenu de retraite, les actifs du Régime seront transférés tels quels dans le Fonds de revenu de retraite des produits d'épargne du Québec ou, à défaut, dans tout fonds de revenu de retraite déterminé par le Fiduciaire.

17. ABSENCE D'AVANTAGES Aucun avantage (sauf exception prévue dans les Lois de l'impôt sur le revenu) relié à l'existence du Régime, ne sera accordé au Rentier ou à une personne avec laquelle il a un lien de dépendance, tel que défini dans les Lois de l'impôt sur le revenu.

18. DÉSIGNATION D'UN BÉNÉFICIAIRE Si la loi le permet, le Rentier peut, en cas de décès, désigner un bénéficiaire pour recevoir le produit payable aux termes du Régime. Cette désignation peut, par la suite, être modifiée ou révoquée.

Une désignation de bénéficiaire ne peut être effectuée, modifiée ou révoquée que conformément aux lois applicables et au moyen d'un document écrit, daté et signé par le Rentier, dont la forme et le teneur sont acceptables par le Fiduciaire, notamment en identifiant précisément le Régime. Toute désignation de bénéficiaire entre en vigueur à la date où elle est reçue par le Fiduciaire.

Les actifs du Régime peuvent être insaisissables dans les limites prévues par les lois applicables, notamment dans la mesure où les règles relatives à l'insaisissabilité prévues par le Code civil du Québec en matière de désignation de bénéficiaire sont respectées.

Pour l'application des règles relatives à l'insaisissabilité prévues par le Code civil du Québec quant à un conjoint, le cas échéant, seule la personne liée au Rentier par les liens du mariage peut être désignée comme bénéficiaire pour recevoir le produit payable aux termes du Régime.

19. DÉCÈS AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE Si un Rentier décède avant la Date d'échéance, le Fiduciaire réalise, dès réception d'une preuve de décès et de tout autre document qu'il pourrait juger nécessaire, la participation du Rentier dans le Régime. Sous réserve de la déduction de tous les frais appropriés, dont le cas échéant, tout impôt sur le revenu devant être retenu, le Fiduciaire verse le produit de cette réalisation au liquidateur de la succession du Rentier ou au bénéficiaire désigné, le cas échéant.

Nonobstant ce qui précède, dans les cas permis par les Lois de l'impôt sur le revenu, le Fiduciaire peut transférer tous les actifs du Régime aux personnes qui y ont droit.

20. DÉCÈS APRÈS LA DATE D'ÉCHÉANCE Si le rentier décède après la conversion des Actifs du Régime en Revenu de retraite, celui-ci continue d'être payé au conjoint, s'il est le bénéficiaire ; ou il est converti pour remise au bénéficiaire désigné ou aux ayants droit, si le conjoint n'est pas le bénéficiaire.

21. MODIFICATIONS ET RÉVISIONS Sous réserve de l'accord préalable du gouvernement du Québec, le Fiduciaire peut en tout temps modifier ou réviser les modalités et conditions du présent Régime sur avis écrit de 30 jours au Rentier ou sans avis, dans le but d'en assurer la conformité avec les Lois de l'impôt sur le Revenu. Nulle modification ou révision au Régime ne peut être apportée si cela avait pour effet que le Régime cesse d'être admissible à l'enregistrement comme « régime enregistré d'épargne-retraite » suivant l'article 3 plus haut.

22. AVIS Un avis donné au Fiduciaire est considéré suffisant s'il est remis ou posté à Placements Québec à l'adresse indiquée au formulaire d'adhésion ou à toute autre adresse notifiée par courrier. Un avis est réputé avoir été donné au Fiduciaire à la date réelle de réception de l'avis par Placements Québec. Tout avis, relevé ou reçu adressé au Rentier est considéré valablement donné s'il lui est remis en personne ou expédié par la poste à la dernière adresse indiquée au registre tenu par Placements Québec. Cet avis, relevé ou reçu est réputé avoir été donné au moment de la livraison au Rentier s'il est livré en personne ou, s'il est posté, à la date où il lui est posté.

23. RESTRICTIONS QUANT À LA CESSIION ET L'HYPOTHÈQUE Le Rentier reconnaît que le présent contrat, de même que les droits et bénéfices en résultant, ne peuvent être cédés ou autrement aliénés. Le Rentier reconnaît également qu'il ne peut donner en garantie, au moyen d'une hypothèque ou autrement, le Régime ou les actifs du Régime.

24. ENTENTE ENTIÈRE Le formulaire d'adhésion et la présente déclaration de fiducie constituent l'entente entière intervenue entre le Rentier et le Fiduciaire relativement au Régime.

25. RÉGIME JURIDIQUE Le Régime, son interprétation, son application et ses effets sont assujettis aux lois applicables qui sont en vigueur au Canada et dans la province de Québec, qui régissent en partie ou en totalité l'ensemble des dispositions qu'il contient.

À détacher Blanche (Placements Québec) Jaune (Agent vendeur) Verte (Acheteur)



Produits d'épargne du Québec

FORMULAIRE D'ADHÉSION POUR UNE **SUCCESSION, FONDATION, FIDUCIE PERSONNELLE ou FIDUCIE D'UTILITÉ SOCIALE**

À qui s'adresse ce formulaire ?

- Aux successions de personnes qui, à leur décès, étaient domiciliées au Québec ;
- aux fondations, fiducies personnelles et fiducies d'utilité sociale régies par le Code civil du Québec.

INSTRUCTIONS

Ce formulaire d'adhésion doit être accompagné d'un formulaire « TRANSACTION » dûment complété.

Section 1 : Inscrire les renseignements permettant d'identifier l'adhérent.

Section 2 : Lorsqu'un seul représentant est désigné, celui-ci peut transiger par téléphone avec Placements Québec s'il complète cette section.

Lorsqu'il y a deux représentants ou plus, les transactions devront être effectuées par écrit. Il n'est alors pas nécessaire de compléter cette section.

Dans tous les cas, joindre à ce formulaire d'adhésion une désignation de représentants.

Section 3 : Fournir les coordonnées bancaires du compte de l'adhérent ou du représentant désigné pour faire, par virement de fonds, le paiement des produits acquis. Ces coordonnées serviront aussi à effectuer les versements d'intérêt, le cas échéant, ou encore les remboursements qui pourraient être demandés. Il est important de joindre un **spécimen de chèque personnalisé** du compte indiqué, et d'y inscrire la mention « **Annulé** ». Si vous ne fournissez pas ces coordonnées bancaires, les paiements devront être faits par chèque.

Section 4 : Ce formulaire doit être signé par un représentant autorisé.

**Pour toute information ou transaction,
appeler Placements Québec :
1 800 463-5229 ou (418) 521-5229 (Région de Québec)**

English version available on request.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PLACEMENTS QUÉBEC* gère les opérations relatives aux produits d'épargne émis par le gouvernement du Québec. PLACEMENTS QUÉBEC permet l'acquisition et le remboursement de ces produits d'épargne sur simple appel téléphonique.

Le système d'inscription en compte

Les produits d'épargne sont détenus pour un adhérent dans un système d'inscription en compte géré par PLACEMENTS QUÉBEC.

L'enregistrement dans le système, au registre des adhérents, des informations concernant l'adhérent fait preuve de la propriété, au nom de l'adhérent, des produits d'épargne inscrits en compte à son portefeuille de titres. PLACEMENTS QUÉBEC transmet à l'adhérent ou à la personne autorisée à agir en son nom un relevé indiquant l'état de son portefeuille de titres ou confirmant certaines opérations effectuées dans le système d'inscription en compte.

L'adhésion au système

L'adhésion au système est réservée aux personnes ou aux groupements de personnes domiciliés au Québec et s'effectue en complétant un formulaire d'adhésion à l'achat d'un premier produit d'épargne.

Le paiement par virement de fonds

Le paiement par virement de fonds requiert la production des coordonnées concernant un compte d'opérations détenu par l'adhérent ou la personne autorisée à agir en son nom dans une institution financière (les coordonnées bancaires). Un paiement est réputé fait à la date prévue aux instructions de virement de fonds données à l'institution financière. Au cas d'impossibilité de réaliser un paiement par virement de fonds, le paiement est alors fait par chèque.

Les opérations

Les opérations dans le système d'inscription en compte peuvent être faites par écrit, par téléphone ou par télécopieur, à l'exception de la modification des coordonnées bancaires et, s'il est permis, du transfert de propriété d'un titre, lesquels se font par écrit sur les formulaires appropriés fournis par PLACEMENTS QUÉBEC.

Correction des relevés

PLACEMENTS QUÉBEC doit être informé de toute erreur ou irrégularité constatée dans un relevé dans les 45 jours de la date de ce relevé.

Sécurité

L'adhérent qui désire effectuer une demande d'opération par téléphone doit s'identifier auprès de PLACEMENTS QUÉBEC au moyen des informations personnelles qui apparaissent à sa fiche d'adhérent.

Les conversations téléphoniques relatives aux demandes d'opérations sont enregistrées et conservées par PLACEMENTS QUÉBEC. L'enregistrement fait preuve de l'opération.

* L'appellation « PLACEMENTS QUÉBEC » est une marque officielle détenue par le gouvernement du Québec.

À détacher Blanche (Placements Québec) Rose (Agent vendeur) Verte (Acheteur)

**PLACEMENTS
QUÉBEC**333 Grande Allée est
Québec (QC) G1R 5W3
(418) 521-5229 ou 1 800 463-5229

Produits d'épargne du Québec

**Formulaire d'adhésion pour une
SUCCESSION, FONDATION,
FIDUCIE PERSONNELLE ou FIDUCIE D'UTILITÉ SOCIALE****Ce formulaire d'adhésion doit être accompagné d'un formulaire «TRANSACTION» dûment complété.****1. IDENTIFICATION DE L'ADHÉRENT (S.V.P. en lettres moulées)**

Nom		
No. civique	Rue	Bureau
Boîte postale	Ville	Province
Code postal	Téléphone	Poste

2. LIQUIDATEUR ou FIDUCIAIRE (À compléter lorsqu'un seul représentant est désigné)

Nom			Mme	M.	
Prénom			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
No. civique	Rue	Appartement	Langue de correspondance		
Boîte postale	Ville	Province	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Code postal	Téléphone jour	Poste	Date de naissance		
			AN	MS	JR
	Téléphone soir		Numéro d'assurance sociale		

3. COORDONNÉES BANCAIRES

À moins d'instructions contraires, toute somme payable à l'adhérent peut être versée au compte désigné ci-dessous et toute somme payable par l'adhérent pour l'achat d'un produit d'épargne peut être tirée de ce compte. Par ma signature aux présentes, j'autorise Placements Québec à débiter ce compte de toute somme qui pourrait être versée en trop à l'adhérent.

Nom de l'institution financière		No. de succ.	No. inst.	No. de compte
---------------------------------	--	--------------	-----------	---------------

Joindre un spécimen de chèque personnalisé de l'adhérent ou du représentant désigné et y inscrire la mention «Annulé».**4. SIGNATURE**

Je demande, par les présentes, l'adhésion au système d'inscription en compte géré par Placements Québec. Cette demande, dès qu'elle est acceptée par Placements Québec, constitue une adhésion régie par les dispositions de la Loi sur l'administration financière et du Règlement sur les produits d'épargne édicté conformément à cette loi.

X _____ Date _____
Signature d'un représentant autorisé

Les renseignements personnels qui sont fournis sur ce formulaire sont protégés en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q.c. A-2.1)

NOTE: N'oubliez pas de joindre une désignation de représentants.**RÉSERVÉ À PLACEMENTS QUÉBEC**

No. lot	No. d'adhérent	X	Signature autorisée	Date
---------	----------------	---	---------------------	------

À détacher Blanche (Placements Québec) Jaune (Agent vendeur) Verte (Acheteur)



Produits d'épargne du Québec

FORMULAIRE D'ADHÉSION
POUR UNE
SOCIÉTÉ ou
PERSONNE MORALE

À qui s'adresse ce formulaire?

Aux sociétés et personnes morales domiciliées au Québec, et appartenant aux catégories suivantes :

- les sociétés en nom collectif ou en commandite constituées au Québec ;
- les personnes morales de « droit privé » ou de « droit public », constituées en vertu d'une loi du Québec ou du Canada.

INSTRUCTIONS

Ce formulaire d'adhésion doit être accompagné d'un formulaire « TRANSACTION » dûment complété.

Section 1 : Inscrire les renseignements permettant d'identifier l'adhérent.

Section 2 : Lorsqu'un seul fondé de pouvoir est désigné, celui-ci peut transiger par téléphone avec Placements Québec s'il complète cette section.

Lorsqu'il y a deux fondés de pouvoir ou plus, les transactions devront être effectuées par écrit. Il n'est alors pas nécessaire de compléter cette section.

Dans tous les cas, joindre à ce formulaire d'adhésion une désignation de fondés de pouvoir.

Section 3 : Fournir les coordonnées bancaires du compte de l'adhérent pour faire, par virement de fonds, le paiement des produits acquis. Ces coordonnées serviront aussi à effectuer les versements d'intérêt, le cas échéant, ou encore les remboursements qui pourraient être demandés. Il est important de joindre un **spécimen de chèque personnalisé** du compte indiqué, et d'y inscrire la mention « **Annulé** ». Si vous ne fournissez pas ces coordonnées bancaires, les paiements devront être faits par chèque.

Section 4 : Ce formulaire doit être signé par un représentant autorisé.

**Pour toute information ou transaction,
appeler Placements Québec :
1 800 463-5229 ou (418) 521-5229 (Région de Québec)**

English version available on request.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PLACEMENTS QUÉBEC* gère les opérations relatives aux produits d'épargne émis par le gouvernement du Québec. PLACEMENTS QUÉBEC permet l'acquisition et le remboursement de ces produits d'épargne sur simple appel téléphonique.

Le système d'inscription en compte

Les produits d'épargne sont détenus pour un adhérent dans un système d'inscription en compte géré par PLACEMENTS QUÉBEC.

L'enregistrement dans le système, au registre des adhérents, des informations concernant l'adhérent fait preuve de la propriété, au nom de l'adhérent, des produits d'épargne inscrits en compte à son portefeuille de titres. PLACEMENTS QUÉBEC transmet à l'adhérent ou à la personne autorisée à agir en son nom un relevé indiquant l'état de son portefeuille de titres ou confirmant certaines opérations effectuées dans le système d'inscription en compte.

L'adhésion au système

L'adhésion au système est réservée aux personnes ou aux groupements de personnes domiciliés au Québec et s'effectue en complétant un formulaire d'adhésion à l'achat d'un premier produit d'épargne.

Le paiement par virement de fonds

Le paiement par virement de fonds requiert la production des coordonnées concernant un compte d'opérations détenu par l'adhérent ou la personne autorisée à agir en son nom dans une institution financière (les coordonnées bancaires). Un paiement est réputé fait à la date prévue aux instructions de virement de fonds données à l'institution financière. Au cas d'impossibilité de réaliser un paiement par virement de fonds, le paiement est alors fait par chèque.

Les opérations

Les opérations dans le système d'inscription en compte peuvent être faites par écrit, par téléphone ou par télécopieur, à l'exception de la modification des coordonnées bancaires et, s'il est permis, du transfert de propriété d'un titre, lesquels se font par écrit sur les formulaires appropriés fournis par PLACEMENTS QUÉBEC.

Correction des relevés

PLACEMENTS QUÉBEC doit être informé de toute erreur ou irrégularité constatée dans un relevé dans les 45 jours de la date de ce relevé.

Sécurité

L'adhérent qui désire effectuer une demande d'opération par téléphone doit s'identifier auprès de PLACEMENTS QUÉBEC au moyen des informations personnelles qui apparaissent à sa fiche d'adhérent.

Les conversations téléphoniques relatives aux demandes d'opérations sont enregistrées et conservées par PLACEMENTS QUÉBEC. L'enregistrement fait preuve de l'opération.

* L'appellation « PLACEMENTS QUÉBEC » est une marque officielle détenue par le gouvernement du Québec.

À détacher Blanche (Placements Québec) Rose (Agent vendeur) Verte (Acheteur)

**PLACEMENTS
QUÉBEC**333 Grande Allée est
Québec (QC) G1R 5W3
(418) 521-5229 ou 1 800 463-5229

Produits d'épargne du Québec

**Formulaire d'adhésion pour une
SOCIÉTÉ ou PERSONNE MORALE**

Ce formulaire d'adhésion doit être accompagné d'un formulaire «TRANSACTION» dûment complété.

1. IDENTIFICATION DE L'ADHÉRENT (S.V.P. en lettres moulées)

Nom		
No. civique	Rue	Bureau
Boîte postale	Ville	Province
Code postal	Téléphone	Matricule (IGIF)

Principale activité: _____

2. FONDÉ DE POUVOIR (À compléter lorsqu'un seul fondé de pouvoir est désigné)

Nom			Mme	M.	
Prénom			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
No. civique	Rue	Appartement	Langue de correspondance		
Boîte postale	Ville	Province	<input type="checkbox"/>	Français <input type="checkbox"/> Anglais	
Code postal	Téléphone jour	Poste	Date de naissance		
			AN	MS	JR
	Téléphone soir	Numéro d'assurance sociale			

3. COORDONNÉES BANCAIRES

À moins d'instructions contraires, toute somme payable à l'adhérent peut être versée au compte désigné ci-dessous et toute somme payable par l'adhérent pour l'achat d'un produit d'épargne peut être tirée de ce compte. Par ma signature aux présentes, j'autorise Placements Québec à débiter ce compte de toute somme qui pourrait être versée en trop à l'adhérent.

Nom de l'institution financière	No. de succ.	No. inst.	No. de compte
---------------------------------	--------------	-----------	---------------

Joindre un spécimen de chèque personnalisé de l'adhérent et y inscrire la mention « Annulé ».

4. SIGNATURE

Je demande, par les présentes, l'adhésion au système d'inscription en compte géré par Placements Québec. Cette demande, dès qu'elle est acceptée par Placements Québec, constitue une adhésion régie par les dispositions de la Loi sur l'administration financière et du Règlement sur les produits d'épargne édicté conformément à cette loi.

X _____ Date

Signature d'un représentant autorisé

Les renseignements personnels qui sont fournis sur ce formulaire sont protégés en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q.c. A-2.1)

NOTE: N'oubliez pas de joindre une désignation de fondés de pouvoir.**RÉSERVÉ À PLACEMENTS QUÉBEC**

No. lot	No. d'adhérent	X	Signature autorisée	Date
---------	----------------	---	---------------------	------

À détacher Blanche (Placements Québec) Jaune (Agent vendeur) Verte (Acheteur)



Produits d'épargne du Québec

FORMULAIRE DE
TRANSACTION
DEMANDE D'ACHAT OU DE REMBOURSEMENT

À qui s'adresse ce formulaire ?

À tous les adhérents à Placements Québec désirant effectuer une transaction et à toute personne désirant faire un achat au bénéfice d'un adhérent.

Quelles transactions peut-on effectuer au moyen de ce formulaire ?

L'achat ou le remboursement (complet ou partiel) d'un produit d'épargne du Québec.

Important

- Pour les nouveaux adhérents, transmettre l'original de ce formulaire à Placements Québec accompagné du formulaire d'adhésion.
- Toute transaction subséquente à une adhésion peut être effectuée par téléphone auprès de Placements Québec. Dans ce cas, l'envoi du formulaire de transaction n'est pas requis.

INSTRUCTIONS

Dans le coin supérieur droit, cocher le type de compte dans lequel la transaction doit être effectuée.

Section 1 : Inscrire les renseignements qui permettront d'identifier l'adhérent.

Section 2 : À remplir lorsque la personne qui effectue la transaction diffère de l'adhérent.

Section 3 : Lors d'un achat, identifier le produit et ses caractéristiques, ainsi que le montant de la transaction. À cet effet, consulter les fiches descriptives des produits incluses dans le guide des agents vendeurs.

Important : Si vos coordonnées bancaires n'ont pas été transmises à Placements Québec sur le formulaire d'adhésion, joindre un chèque négociable en paiement de votre achat.

Section 4 : Lors d'une demande de remboursement complet ou partiel, identifier le produit et ses caractéristiques, ainsi que le montant de la transaction. À cet effet, consulter au besoin l'état de portefeuille de l'adhérent.

Section 5 : Le formulaire doit être signé par l'adhérent ou le demandeur identifié à la section 2.

**Pour toute information ou transaction,
appeler Placements Québec :**
1 800 463-5229 ou (418) 521-5229 (Région de Québec)

English version available on request.

À détacher Blanche (Placements Québec) Rose (Agent vendeur) Verte (Acheteur)

S.V.P. UNE SEULE TRANSACTION PAR FORMULAIRE



PLACEMENTS QUÉBEC
333 Grande Allée est
Québec (QC) G1R 5W3
(418) 521-5229 ou 1 800 483-5229

Produits d'épargne du Québec

Cocher le type de compte dans lequel la transaction doit être effectuée:

- Régulier REER CRI
 Autre _____

Formulaire de TRANSACTION

DEMANDE D'ACHAT OU DE REMBOURSEMENT

1. IDENTIFICATION DE L'ADHÉRENT (S.V.P. en lettres mouluées)

Nom _____ Numéro d'adhérent _____
Prénom _____
No. civique _____ Rue _____ Appartement _____ Numéro d'assurance sociale _____
Boîte postale _____ Ville _____ Province _____
Code postal _____ Téléphone jour _____ Poste _____ Téléphone soir _____
La Loi de l'impôt sur le revenu exige la déclaration du numéro d'assurance sociale

Les renseignements personnels qui sont fournis sur ce formulaire sont protégés en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q.c. A-2.1)

2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (si différent de l'adhérent)

NOTE: Seul un ACHAT peut être effectué par le conjoint ou une personne autre que l'adhérent, son représentant ou son fondé de pouvoir.

Nom _____ Conjoint
Prénom _____ Tuteur, curateur ou mandataire
 Même adresse que l'adhérent, ou : Liquidateur
No. civique _____ Rue _____ Appartement _____ Fiduciaire
Boîte postale _____ Ville _____ Province _____ Fondé de pouvoir
Code postal _____ Téléphone jour _____ Poste _____ Téléphone soir _____ Autre _____
Numéro d'assurance sociale _____

3. ACHAT

Nom du produit _____ Terme _____
Taux d'intérêt _____ Type _____ Fréquence _____
Mode de paiement par débit au compte désigné par chèque c-joint à l'ordre du Ministre des Finances
Compléter la partie A ou B seulement
A) POUR LE PLAN ÉPARGNE PLACEMENT (PEP) SEULEMENT:
Montant par prélèvement (minimum de 25,00\$): _____ À partir du : _____
Année _____ Mois _____ Jour _____
Fréquence : hebdomadaire aux 2 semaines mensuelle
B) POUR LES AUTRES PRODUITS:
Montant total _____,00\$

IMPORTANT

- Dans le cas où l'ACHAT est effectué par le conjoint ou une personne autre que l'adhérent, son représentant ou son fondé de pouvoir, le paiement doit être fait au moyen d'un **chèque à l'ordre du Ministre des Finances**.
- La présente transaction prend effet à compter de la date de réception du paiement par Placements Québec.
- Le taux d'intérêt applicable au produit acheté sera le taux en vigueur à la date de signature de ce formulaire (valable 10 jours).

4. REMBOURSEMENT (complet ou partiel)

Nom du produit _____ Remboursement _____
Taux d'intérêt _____ Date d'échéance _____ Complet
 Partiel → _____ \$

ATTENTION Pour que les fonds soient transférés dès le lendemain dans le compte d'opérations désigné, la demande de remboursement doit être reçue par téléphone à Placements Québec avant 14:00 heures.

5. SIGNATURE

La transaction relative au produit d'épargne identifié ci-haut est régie par les dispositions de la Loi sur l'administration financière, du Règlement sur les produits d'épargne et des arrêtés ministériels ou des décrets pris conformément à cette loi.

X _____ X _____
Signature de l'adhérent (ou du demandeur) Date Autre signataire (si requis)

RÉSERVÉ À L'AGENT VENDEUR

Transit _____ Institution _____ Signataire autorisé (en lettres mouluées) _____
Téléphone _____ Poste _____ X _____
Signature _____ Date _____

RÉSERVÉ À PLACEMENTS QUÉBEC

No. lot _____ No. d'adhérent _____ No. de produit _____ X _____
Signature autorisée _____ Date _____